

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

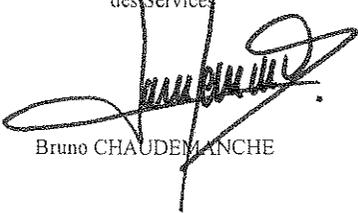
**Travaux d'extension du
réseau cyclable -
Demandes de
subventions**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 juillet 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 juillet 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 décembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame TÉA
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER : 08 F 12 (a et b)

OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU CYCLABLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEAU

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Saint-Germain-en-Laye s'est engagée dans une politique dite de « circulation douce » destinée à renforcer la pratique de la bicyclette et à améliorer la qualité de vie des Saint-Germanoises.

Dans ce but, de nombreux aménagements cyclables ont été réalisés, dont une boucle en forêt et un réseau d'environ 6 km, qui permet aux cyclistes de relier les principaux pôles de la Ville (stade, place du Marché, équipements publics...). Il est composé :

- de pistes cyclables, séparées de la chaussée ou exceptionnellement matérialisées sur les trottoirs,
- de bandes cyclables, aménagées sur la chaussée et matérialisées par un marquage au sol,
- d'axes partagés cyclistes-automobilistes matérialisés par un marquage au sol et une signalétique appropriée. Cet aménagement est adapté à la configuration étroite de certaines rues,
- de sas, situés aux feux tricolores et permettant aux cyclistes de changer de direction en toute sécurité.

La création de ces aménagements est le fruit d'une concertation entre la municipalité, les associations et les usagers, réunis régulièrement en groupe de travail. Le Conseil Régional a également été associé au projet et l'a subventionné dans le cadre d'un contrat de réseau vert.

Aujourd'hui, il est envisagé de compléter ces équipements pour constituer des boucles et un réseau continu. Une première extension concerne la rue Jean Mermoz et la rue Péreire dans sa portion comprise entre la place Guynemer et l'avenue Carnot. Cette portion permettra de compléter la piste existante avenue Carnot vers la Gare de la Grande Ceinture Ouest d'un côté et, de l'autre, l'accès à la forêt et le Centre Ville. La deuxième extension, rue du Président Roosevelt, permettra de rejoindre le quartier du Bel Air par la passerelle Saint-Léger au Centre Ville. La troisième extension s'inscrit dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.). Elle permet de relier la Place Royale et le futur parc à cycles du R.E.R., en offrant un cheminement sécurisé entre l'avenue Gambetta et la place Malraux, par la rue Henri IV et l'extrémité de la rue Saint-Louis.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Général des Yvelines, les subventions au taux les plus élevés possibles pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC

